



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS UN LIBRARY

NINETEENTH YEAR

MAR 1 1965

1117 *th MEETING: 18 MAY 1964*

ème SÉANCE: 18 MAI 1964

UN/SA COLLECTION

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Provisional agenda (S/Agenda/1117)	Page 1
Adoption of the agenda	1
The India-Pakistan question:	
Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);	
Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522) .	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1117)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question Inde-Pakistan:	
Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);	
Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522)	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND SEVENTEENTH MEETING
Held in New York, on Monday, 18 May 1964, at 6.15 p.m.

MILLE CENT DIX-SEPTIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le lundi 18 mai 1964, à 18 h 15.

President: Mr. Roger SEYDOUX (France).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1117)

1. Adoption of the agenda.

2. The India-Pakistan question:

Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);

Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question

Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);

Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522)

1. The PRESIDENT (translated from French): In accordance with the decisions previously taken by the Council, I shall invite the representatives of India and Pakistan to participate in the discussions.

At the invitation of the President, Mr. M. C. Chagla (India) and Mr. Z. A. Bhutto (Pakistan) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT (translated from French): I should like to begin this meeting by apologizing to the Ministers of India and Pakistan for having kept them waiting so long, but, as they must know, this was due to circumstances beyond the President's control.

3. At the close of the meeting on 13 May 1964 [1110th meeting], the Council, on the proposal of the representative of Brazil supported by the representative of Norway, was good enough to ask me to attempt to draw up the conclusions from our debate.

4. It seemed to me, and I believe to my colleagues, that the task was to investigate the possibility of finding common conclusions in which all members of the Council could acquiesce.

Président: M. Roger SEYDOUX (France).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1117)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question Inde-Pakistan:

Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);

Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan

Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);

Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522)

1. Le PRESIDENT: Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil, je vais inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à participer à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. M. C. Chagla (Inde) et M. Z. A. Bhutto (Pakistan) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT: Je voudrais, au début de cette séance, m'excuser auprès du Ministre de l'Inde et du Ministre du Pakistan de les avoir fait attendre assez longtemps, mais ils doivent savoir que cela est à la suite de circonstances indépendantes de la volonté du Président.

3. A la fin de la séance du 13 mai [1110ème séance], le Conseil avait bien voulu me charger, sur la proposition du représentant du Brésil, appuyée par le représentant de la Norvège, d'essayer de tirer les conclusions de notre débat.

4. Dans mon esprit et, je pense, dans l'esprit de mes collègues, il s'agissait d'examiner la possibilité de dégager des conclusions communes auxquelles puissent acquiescer tous les membres du Conseil.

5. I have been carrying out this task in consultation with all the members. I must now place on record that, despite the goodwill displayed by my colleagues, it has not been possible to reach complete agreement. Unanimity has not been achieved on one of the important points under discussion.

6. Consequently, your President is not in a position to identify any comprehensive conclusion. His report will contain three parts. He must confine himself to a statement, in the first part to those points on which there was no difference of view between the members of the Council, and, in the second part, of the different opinions indicated on a further point:

"I

"(a) The members of the Council noted that this week's debate was a continuation of our discussions of February and March on the question of Jammu and Kashmir. They recalled that they had already, particularly during the debate in February, stated the views of their Governments on the basic facts of the problem, including the relevant United Nations resolutions, the question as to the juridical status of Jammu and Kashmir, and the principles of the Charter applicable to the case. They confirmed that the statements which they had made at that time were still valid;

"(b) The members of the Council expressed their concern with respect to two great countries which have everything to gain from re-establishing good relations with each other and whose present disputes, particularly that centring upon Jammu and Kashmir, should be settled amicably in the interest of world peace;

"(c) The members of the Council expressed their feeling that recent developments were such as might lead to the adoption of more flexible positions, to better mutual understanding, and therefore to a situation in which conversations between the parties concerned would have better prospects of leading to a settlement;

"(d) The members of the Council expressed their conviction that everything should be done to consolidate those favourable factors and to avoid jeopardizing those prospects, and that this required an attitude of conciliatory moderation on the part of both parties and an attitude of caution, but also of vigilant attention, on the part of the United Nations;

"(e) The members of the Council expressed the hope that both parties would refrain from any act which might aggravate the situation and that they would take steps calculated to re-establish an atmosphere of moderation between the two countries and peace and harmony between the communities;

"(f) The members of the Council expressed the hope that, in the light of our recent debates, the two countries concerned would resume their contacts in the near future with a view to settling their disputes, particularly that centring upon Jammu and Kashmir, by negotiation;

"II

"Several members of the Council expressed the view that the Secretary-General of the United Nations

5. Je me suis employé à m'acquitter de ce mandat en consultation avec tous. Force est aujourd'hui de constater que, malgré la bonne volonté dont mes collègues ont fait preuve, il n'a pas été possible d'aboutir à un accord complet. Sur l'un des points importants qui se trouvaient en discussion, l'unanimité ne s'est pas faite.

6. Votre président ne se trouve donc pas en mesure de dégager une conclusion d'ensemble. Son rapport comprendra trois parties. Il devra se borner à exposer, dans la première partie, les points sur lesquels aucune divergence de vues n'est apparue entre les membres du Conseil et, dans la deuxième partie, les différentes tendances qui se sont exprimées sur un autre point:

"I

"(a) Les membres du Conseil ont noté que le débat de cette semaine faisait suite à nos délibérations de février et de mars sur la question du Jammu et Cachemire. Ils ont rappelé qu'ils avaient déjà, notamment pendant le débat de février, exposé les vues de leur gouvernement sur les données de base de ce problème, y compris les résolutions pertinentes des Nations Unies, la question du statut juridique du Jammu et Cachemire et les principes de la Charte applicables on l'objet. Ils ont confirmé que les déclarations qu'ils avaient faites à cette occasion demeuraient valables;

"(b) Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation à l'égard de deux grands pays à qui tout commande de rétablir entre eux une bonne entente et dont les différends actuels, en particulier celui qui a trait au Jammu et Cachemire, devraient être résolus à l'amiable, dans l'intérêt de la paix mondiale;

"(c) Les membres du Conseil ont exprimé leur sentiment que les récents développements sont susceptibles de conduire à un assouplissement des positions prises, à une meilleure compréhension mutuelle, par conséquent à une situation dans laquelle les conversations entre les parties intéressées auraient de meilleures chances d'aboutir à un règlement;

"(d) Les membres du Conseil ont exprimé leur conviction que tout doit être fait pour consolider ces éléments favorables comme pour éviter de compromettre ces chances et que cela exige, de la part des deux parties, une attitude de modération conciliante et, de la part de l'Organisation des Nations Unies, une attitude de prudence, mais aussi de vigilante attention;

"(e) Les membres du Conseil ont exprimé le souhait que les deux parties s'abstiennent de tout acte susceptible d'aggraver la situation et qu'elles prennent des mesures de nature à rétablir un climat de modération entre les deux pays, ainsi que la paix et l'harmonie entre les communautés;

"(f) Les membres du Conseil ont exprimé le souhait que, à la lumière de nos récents débats, les deux pays intéressés reprennent leurs contacts à bref délai en vue de résoudre par la négociation leurs différends, en particulier celui qui a trait au Jammu et Cachemire.

"II

"Plusieurs membres du Conseil ont exprimé l'opinion que le Secrétaire général des Nations

might possibly give useful assistance to the parties in order to facilitate the resumption of negotiations on the question of Jammu and Kashmir, or might help them to continue such negotiations in the event of the latter encountering difficulties. Other members of the Council, however, expressed the view that the negotiations between India and Pakistan might be complicated by any outside intervention, and that even the principle of having recourse to the Secretary-General should be a matter for agreement between the parties.

"III

"The India-Pakistan question remains on the agenda of the Security Council."

7. The representative of Pakistan has asked for the floor, and I call upon him.

8. Mr. BHUTTO (Pakistan): Mr. President, with your permission I take this opportunity to place on record my Government's appreciation of the efforts that have been made by you personally and by the other members of the Council during the last three months for at least helping to move the Kashmir dispute toward a settlement. Whatever the result, there is no doubt that these efforts have enlisted our gratitude. Personally, I feel much obliged to you and to all your colleagues for your unfailing courtesy.

9. Now that the debate has been terminated for the time being without any statement of agreed conclusions, I do not consider it necessary to comment on the summation which my delegation has just heard. Therefore the question of accepting it does not arise. However, we feel it our duty to stress what seems to us to be the constructive elements in the debate.

10. Taken as a whole, as this has to be done and has been done, and comprising the discussions we have heard in February, in March and in May 1964, the debate contained two outstanding elements. First, it is evident that the members of the Council, without exception, have expressed the Council's deep concern with the situation in Jammu and Kashmir and have also made it clear that the Council has a real, continuing obligation to bring about a peaceful settlement of this dispute. Secondly, it has been a major theme in the pronouncements of the members of the Council that no settlement of the dispute will be genuine and durable if it does not take into account the wishes of the people of Jammu and Kashmir as pledged to them by India, Pakistan and the United Nations. The axiomatic nature of these considerations does not detract from their substantive importance. We believe that their enunciation in the Security Council will serve as the background to further developments in the situation.

11. As regards negotiations, I have explained to the Council our long and not very encouraging experience of this particular process. We have tried this method over and over again—in 1960, 1963, in 1964, in 1966, in 1969 to 1961, and most recently through intensive talks in 1962 and 1963. That all those efforts failed shows that it is not within our power alone to make negotiations sincere, constructive and meaningful,

Unies pourrait, éventuellement, prêter un utile concours aux parties pour faciliter la reprise des négociations sur la question du Jammu et Cachemire ou les aider à les poursuivre au cas où ces négociations se heurteraient à des difficultés. D'autres membres du Conseil ont, en revanche, exprimé l'opinion que les négociations entre l'Inde et le Pakistan risqueraient d'être compliquées par l'intervention de tout élément extérieur, et que le soin devrait être laissé aux parties de se mettre d'accord sur le principe même d'un appel au Secrétaire général.

"III

"La question indo-pakistanaise reste inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité."

7. Le représentant du Pakistan a demandé la parole et je la lui donne.

8. M. BHUTTO (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, avec votre permission, je saisis cette occasion de faire enregistrer au procès-verbal que mon gouvernement est reconnaissant des efforts que vous, personnellement, et les autres membres du Conseil avez déployés pendant les trois derniers mois pour aider à tout le moins à rapprocher d'un règlement le différend du Cachemire. Quel qu'en soit le résultat, ces efforts vous ont certainement acquis notre gratitude. Je vous suis personnellement fort obligé, ainsi qu'à tous vos collègues, de la courtoisie dont vous avez fait preuve et qui ne s'est jamais démentie.

9. Maintenant que le débat a pris fin pour le moment sans un exposé de conclusions acceptées d'un commun accord, je ne crois pas nécessaire de faire des observations sur le résumé que ma délégation vient d'entendre. La question de l'accepter ne se pose donc pas. Toutefois, nous croyons de notre devoir de souligner ce qui nous semble constituer les éléments constructifs du débat.

10. Considérant l'ensemble de ce débat, comme on doit le faire et comme on l'a fait, et compte tenu des discussions qui se sont déroulées en février, mars et mai 1964, on constate qu'il s'en dégage deux éléments dominants. Premièrement, il est manifeste que les membres du Conseil, sans exception, ont exprimé la profonde préoccupation que le Conseil éprouve devant la situation au Jammu et Cachemire, et ils ont bien précisé aussi que le Conseil a l'obligation réelle et constante d'amener un règlement pacifique de ce différend. Deuxièmement, un des thèmes principaux des déclarations des membres du Conseil a été de reconnaître qu'un règlement de ce différend ne sera pas authentique et durable s'il ne tient compte des vœux de la population du Jammu et Cachemire, ainsi que l'Inde, le Pakistan et les Nations Unies s'en sont portés garants. L'évidence de ces considérations n'en diminue en rien l'importance fondamentale. Nous croyons qu'ayant été énoncées devant le Conseil de sécurité elles serviront d'idées directrices pour la future évolution de la situation.

11. En ce qui concerne les négociations, j'ai expliqué au Conseil quelle avait été l'expérience longue et peu encourageante que nous avons faite de ce genre de procédé. Nous avons essayé cette méthode à maintes et maintes reprises — en 1960, en 1963, en 1964, en 1966, de 1969 à 1961, et encore tout récemment au cours de pourparlers intensifs en 1962 et 1963. Le fait que tous ces efforts ont échoué

and further that they cannot be made so without the essential frame of reference of the wishes of the people of Jammu and Kashmir, which are paramount.

12. We asked for prompt and tangible assistance from the Security Council in the effort toward an early settlement, and it was our expectation that the Security Council would be a positive and material factor in the situation. We had hoped that the Council would firmly lay down the framework within which contacts between India and Pakistan should be carried on for a solution of the problem of Jammu and Kashmir. We would also have liked a definite role to be assigned to the Secretary-General to enable him to facilitate the progress and to ensure a fruitful result of these contacts. A settlement of the dispute is possible only in accordance with the wishes of the people of Jammu and Kashmir, as expressed to them by India, Pakistan and the United Nations.

13. Should we pay heed to the principles of the Charter, or should we base ourselves on power and aggrandizement? Should we work for a just and durable peace, or should we obey the expediences of the moment, and thus barter away the future tranquillity of the four million people of Jammu and Kashmir?

14. The answer is plain, and it is stated fully in the resolutions of the United Nations Commission on India and Pakistan which remain valid, and in no other formulation or rostrum. This is what makes it essential to make these resolutions the basis of our efforts towards an honourable settlement.

15. As we go back, we can confidently state that, since the situation in Jammu and Kashmir has now entered a phase in which it cannot be left to take care of itself, we take leave of the Council for the time being and we trust that the Council will keep the developments in the situation under its close and continued vigilance.

16. The summation by the President is neither a consensus nor a statement of agreed conclusions. As such, we consider it to be a purely descriptive and factual statement which the President of the Council has made, and not any kind of recommendation to the parties with any binding force. The question of our accepting or rejecting it, therefore, does not arise.

17. The PRESIDENT (translated from French): I now give the floor to the representative of India.

18. Mr. CHAGLA (India): May I join the Foreign Minister of Pakistan in expressing my deep appreciation of the help given to us by the members of the Council in terminating this long debate, and especially to you, Mr. President. You have been very gracious and very patient and you have tried to overcome many difficulties.

prouve qu'il n'est pas en notre seul pouvoir de rendre ces négociations sincères, constructives et utiles, et aussi qu'elles ne peuvent le devenir s'il n'est pas tenu compte des vœux de la population du Jammu et Cachemire, qui sont d'une importance capitale.

12. Nous avons demandé au Conseil de sécurité de nous accorder une aide immédiate et tangible dans cet effort en vue de parvenir au plus tôt à un règlement et nous espérons que le Conseil de sécurité constituerait un élément positif et essentiel dans cette situation. Nous espérons que le Conseil poserait fermement les bases sur lesquelles les contacts entre l'Inde et le Pakistan devraient être établies en vue de résoudre le problème du Jammu et Cachemire. Nous aurions aimé aussi qu'un rôle précis fût assigné au Secrétaire général pour le mettre à même de faciliter le progrès des négociations et d'en assurer l'heureuse issue. Ce différend ne peut se régler que conformément aux vœux de la population du Jammu et Cachemire, comme l'Inde, le Pakistan et les Nations Unies le leur ont promis.

13. Devons-nous respecter les principes de la Charte ou devons-nous nous inspirer d'une politique de puissance et d'expansion? Devons-nous travailler à l'instauration d'une paix juste et durable ou devons-nous nous en tenir à l'opportunisme et sacrifier ainsi la tranquillité à venir des 4 millions d'habitants du Jammu et Cachemire?

14. La réponse est claire, elle est énoncée de façon complète dans les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, qui restent toujours valables, et on ne peut la trouver dans d'autres formules ou autres panacées. C'est pourquoi il est essentiel que ces résolutions restent à la base des efforts que nous faisons pour parvenir à un règlement honorable de l'affaire.

15. En quittant ce lieu, nous pouvons déplorer en toute confiance que, puisque la situation au Jammu et Cachemire est maintenant parvenue à un stade où il ne peut être question de la laisser se régler d'elle-même, nous prenons congé du Conseil pour le moment, en comptant que le Conseil continuera à suivre de très près l'évolution de la situation.

16. Le résumé fait par le Président ne reflète pas une opinion unanime, pas plus qu'il ne constitue un exposé de conclusions communes. Nous le considérons donc comme un exposé purement descriptif des faits, établi par le Président du Conseil, et non comme une sorte de recommandation adressée aux parties et ayant force obligatoire. Il en résulte donc que la question de l'accepter ou de le rejeter ne se pose pas.

17. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Inde.

18. M. CHAGLA (Inde) [traduit de l'anglais]: Qu'il me soit permis de me joindre au Ministre des affaires extérieures du Pakistan pour exprimer ma profonde gratitude de l'aide que les membres du Conseil nous ont accordée en concluant ce long débat, et, ce faisant, je m'adresse plus particulièrement à vous, Monsieur le Président. Vous avez fait preuve de beaucoup de bienveillance et d'une grande patience et vous avez essayé de surmonter de nombreuses difficultés.

19. I do not want to enter into controversy, but in view of the statement made by the Foreign Minister of Pakistan, I must say a few words. The summation that has been made by you, Mr. President, was very ably done, and I can quite understand all the obstacles you had to overcome in order to arrive at that summation. But a summation does not bind either party. It is the view of the President as to what was stated in the debate that has taken place. What was actually stated is on the records of the Council, and if ever a question arises as to what any particular representative stated in this debate, we will have to turn to the official records, which will speak for themselves.

20. For that reason, I am also in agreement with the Foreign Minister of Pakistan that the summation is not a consensus, is not a resolution, and it has no binding effect. It only expresses the opinion of the President as to what, in his view, was the trend of the debate in February and March 1964.

21. The representative of Pakistan said that certain important aspects emerged from this debate. Let me state what, according to me, emerged from this debate. First and foremost, it emerged that Kashmir was not in open revolt. Far from Kashmir being in open revolt, there was complete peace and normality in that state, and I think it is a tribute to Kashmir and those who live in Kashmir that there was complete communal harmony in that part of India.

22. The second thing that emerged was that this matter can only be solved by Pakistan and India. It can only be solved by bilateral negotiations, and any intervention on the part of third parties will hinder rather than help these negotiations.

23. What also emerged was that it is time we discarded all shibboleths, forgot all resolutions which were passed many years ago, and faced the realities of today. I think it was you, Mr. President, and some other members who said that the time has come to have a new look at the Kashmir situation, and the Kashmir situation can only be solved provided you take into consideration what effect it will have on the people of India and the peace and communal harmony prevailing in India.

24. With regard to negotiations, they can always succeed if there is goodwill between both parties. I assure my friend opposite that we want to settle with Pakistan, but let us go to the negotiating table on the basis of goodwill. Also, I want Pakistan to accept certain basic positions which India takes up and which it will always take up. One is that Kashmir is an integral part of India; that is a basic position. The second is that no country can be a party to giving up part of itself, that no country can agree to the self-determination of a part of the country. It would break up India, and if this dangerous principle were to be applied to other parts of the world, it would break up Africa, it would break up many parts of Asia, and it would break up many parts of the Middle East.

19. Je ne veux pas entamer une controverse, mais, étant donné la déclaration que le Ministre des affaires extérieures du Pakistan vient de faire, je dois dire quelques mots. Le résumé que vous nous avez présenté, Monsieur le Président, était fort bien fait, et j'imagine aisément tous les obstacles que vous avez dû surmonter pour parvenir à l'établir. Toutefois, un tel résumé ne lie aucune des parties. Il contient le point de vue du Président sur ce qui a été déclaré au cours du débat qui a eu lieu. Ce qui a été déclaré en fait est consigné aux procès-verbaux des séances du Conseil et, s'il y a lieu de vérifier ce que tel ou tel représentant a déclaré au cours du débat, ce sont les comptes rendus officiels que nous devons consulter et ils parleront d'eux-mêmes.

20. Donc, je suis aussi du même avis que le Ministre des affaires extérieures du Pakistan sur ce point, en ce sens que ce résumé ne reflète pas une opinion unanime, n'est pas une résolution et n'a pas force obligatoire. Il ne fait qu'exprimer l'opinion du Président sur ce qu'a été, à son avis, la tendance du débat en février et mars 1964.

21. Le représentant du Pakistan a déclaré que certains éléments importants ressortaient de ce débat. Je me permettrai d'exposer ce qui, selon moi, ressort de ce débat. D'abord et surtout, il est apparu que le Cachemire n'était pas en rébellion ouverte. Bien au contraire, la paix absolue et des conditions normales règnent dans cet État et je crois qu'il faut rendre hommage au Cachemire et à ceux qui y vivent du fait que dans cette région de l'Inde les communautés vivent en harmonie complète.

22. Le second point qui ressort du débat est que cette affaire ne peut être résolue que par le Pakistan et l'Inde. Elle ne peut être résolue que par des négociations bilatérales, et toute intervention de tiers ne fera qu'entraver plutôt qu'aider ces négociations.

23. Ce qui ressort aussi du débat, c'est qu'il est temps que nous écartions toutes les doctrines artificielles, que nous oublions toutes les résolutions qui ont été adoptées il y a bien des années et que nous sachions faire face aux réalités d'aujourd'hui. Je crois que c'est vous, Monsieur le Président, et quelques autres membres du Conseil, qui avez déclaré que le moment était venu de reconsidérer la situation du Cachemire, et la situation du Cachemire ne peut être réglée que si vous tenez compte des répercussions que la solution envisagée aura sur les populations de l'Inde et sur la paix qui règne en Inde et l'harmonie qui y est établie entre les communautés.

24. En ce qui concerne des négociations, je dirai que des négociations peuvent toujours aboutir si les deux parties font preuve de bonne volonté. Je tiens à assurer à l'ami que j'ai en face de moi que nous sommes désireux de nous mettre d'accord avec le Pakistan, mais asseyons-nous à la table de négociation animés d'un esprit de bonne volonté. Je voudrais aussi que le Pakistan accepte certains principes fondamentaux que l'Inde a adoptés et dont elle n'entend pas se départir. Le premier est que le Cachemire fait partie intégrante de l'Inde; ce principe est fondamental. Le second est qu'aucun pays ne peut accepter d'abandonner une partie de son territoire, qu'aucun pays ne peut accepter l'autodétermination pour une partie de son territoire. Ce serait le démembrement de l'Inde et, si ce principe dangereux devait être appliqué dans d'autres régions du monde, ce serait le démembrement de l'Afrique,

25. India is an example, and I hope it will always be an example, of how an inter-communal society can exist. Fifty million Muslims and others, Hindus, Christians and Buddhists, have been living in peace in India, and my appeal to Pakistan is: do not interfere with this experiment. Let this experiment go on because the future of the world depends upon inter-communal societies succeeding. There are inter-communal societies living in Africa and in the Middle East, where there are Muslims and Christians living happily together, and we are carrying out the same experiment in India.

26. One last word about the Secretary-General. My country has the greatest respect and regard for the Secretary-General. Only recently, we invited him to come to India to deliver lectures, but unfortunately he could not accept. I extend an invitation to him to come to India as a guest of my country, to go wherever he likes, to talk to whomsoever he likes, and to visit Kashmir and any part of India. We have no iron curtain in our country. But I do not want him to come in the context of the Kashmir debate unless we both agree that he should so come.

27. I am sure that the Secretary-General himself will never put himself in the embarrassing position of coming to India if he is not wanted on this Kashmir question. But he will always be our friend and always welcome to come to our country, but as our guest and not in an official position in this connexion. I assure the Secretary-General and I assure the Council that any intervention on the part of the Secretary-General which is uninvited and without the consent of both parties will hinder and hamper the negotiations which we propose to carry on in the very near future.

The meeting rose at 7 p.m.

ce serait le démembrement de nombreux pays d'Asie et ce serait le démembrement de nombreux pays du Moyen-Orient.

25. L'Inde offre un exemple — et j'espère qu'elle continuera toujours à offrir cet exemple — de la manière dont une société comprenant plusieurs communautés peut exister. Cinquante millions de musulmans et d'autres, hindous, chrétiens et bouddhistes, vivent en paix en Inde, et j'adresse au Pakistan cet appel: ne venez pas troubler cette expérience. Que cette expérience se poursuive, parce que l'avenir du monde dépend du succès des sociétés à communautés multiples. Il existe en Afrique et au Moyen-Orient des sociétés à communautés multiples dans lesquelles musulmans et chrétiens vivent heureux ensemble, et c'est cette même expérience que nous faisons en Inde.

26. Un dernier mot au sujet du Secrétaire général. Mon pays a le plus grand respect et la plus profonde déférence pour le Secrétaire général. Encore récemment, nous l'avons invité à venir en Inde faire des conférences, ce qu'il n'a malheureusement pas pu accepter. Je l'invite à venir en Inde en qualité d'hôte de mon pays, à se rendre partout où il lui plaira, à parler à qui il voudra, à visiter le Cachemire ou toute autre région de l'Inde. Il n'y a pas de rideau de fer dans notre pays. Mais je ne voudrais pas qu'il y vienne à propos du différend sur le Cachemire, à moins que nous ne nous soyons mis d'accord pour que ce voyage ait lieu dans ces conditions.

27. Je suis certain que le Secrétaire général ne se mettra jamais dans la situation embarrassante qui consisterait à se rendre en Inde, si sa présence n'y était pas désirée, à propos de la question du Cachemire. Toutefois, il restera toujours notre ami et sera toujours le bienvenu dans notre pays, mais en tant qu'invité et non en mission officielle à propos de cette question. Je tiens à assurer le Secrétaire général ainsi que le Conseil que toute intervention de la part du Secrétaire général, sans y avoir été invité et sans le consentement des deux parties, ne ferait que retarder et entraver les négociations que nous nous proposons de poursuivre dans un avenir très proche.

La séance est levée à 19 heures.